



Reconditionnement de déchets dangereux

Par **Brglvdr**, le **25/03/2021** à **18:39**

Bonjour,

Nous sommes amenés à reconditionner des produits chimiques divers dans des cuves, l'arrêté préfectoral ne nous donne pas de réponses en matière de légalité sur cette opération. Mon employeur m'atteste qu'il est tout à fait légal selon le dit arrêté mais je doute de son intégrité afin de nous inciter à continuer ces opérations. Pouvez vous me dire où ou bien par qui je peux trouver une information claire et précise à ce sujet ?

Merci.

Par **P.M.**, le **25/03/2021** à **18:54**

Bonjour,

Vous pourriez essayer de vous tourner vers le Médecin du Travail, l'Inspection du Travail et même les services de la Préfecture directement ou par l'intermédiaire des Représentants du Personnel...

Votre moteur de recherche internet devrait pouvoir vous permettre de trouver des informations notamment par un dossier INRS qui prévoit une formation...

Par **Brglvdr**, le **25/03/2021** à **21:57**

J'ai été élu représentant de proximité il y a de ça deux semaines, jusqu'alors personne n'a prit ces sujets de sécurité pour le moins inquiétant mais je manque à l'heure actuelle d'informations et je pense qu'il est voulu de la part de la direction de ne pas m'aider, je vous remercie beaucoup pour vos réponses, je vais me tourner vers la médecine du travail et la préfecture. Je contacterai l'inspection du travail le cas échéant.